

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 21 février 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no _____;

- **QU'**étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville remplace son habituelle assemblée publique de consultation par une période de consultation écrite de quinze (15) jours qui s'échelonne jusqu'au **vendredi 11 mars 2022 à 16h30**;

QUE, de ce fait, tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec le projet de résolution et les conséquences de son adoption peut le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

QUE tout citoyen ou organisme souhaitant formuler un commentaire à l'égard de ce projet de résolution est tenu de le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 a pour but :

- d'autoriser les usages « 5361 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin » et « 5370 Vente au détail de piscines, de spas et de leurs accessoires » faisant partie de la classe d'usages C-5 (commerce artériel lourd) dans la zone commerciale C-528, et plus particulièrement au 914 de la rue Saint-Pierre;
- de diminuer de 128 à 43 le nombre minimal de cases de stationnement;
- de diminuer de 2 mètres à 1 mètre la largeur minimale de l'aire d'isolement située entre la ligne avant de terrain et l'allée de circulation menant aux cases de stationnement situées devant le mur du bâtiment principal donnant vers la rue Saint-Pierre;
- d'autoriser 5 cases de stationnement situées en partie dans l'emprise de la rue Gill;
- d'exiger l'aménagement d'aires paysagées près de l'intersection des rues Saint-Pierre et Gill ainsi que du côté du bâtiment donnant vers la rue Gill.

La zone commerciale C-528 est délimitée approximativement par les rues Gill et Saint-Pierre, une limite située à une distance d'environ 147 mètres au sud-ouest de la rue Gill et la limite arrière des terrains situés du côté nord-ouest de la rue.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Page 2 de 2

- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire** et que, en ce sens, la Ville de Drummondville recevra les commentaires des citoyens selon la formule ci-haut indiquée en lieu et place de l'assemblée publique et de la procédure d'approbation référendaire habituellement prévues à cette fin.

Que l'ensemble des commentaires reçus de la part de citoyens et d'organismes seront transmis au conseil avant qu'il ne prenne une décision à l'égard du projet de résolution à adopter.

Le projet de résolution no _____ est disponible pour consultation en soumettant une requête en ce sens.

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 819 478-6571

Adresse postale : 415, rue Lindsay, C.P. 398 Drummondville, Qc

Adresse courriel : accueil-permis@drummondville.ca

<p>La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser les activités reliées à une entreprise spécialisée dans la vente et l'installation de piscines et de foyers, ainsi que leurs accessoires, au 914 de la rue Saint-Pierre</p>

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 25 février 2022.

Me Mélanie Ouellet



GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



-  ZONE VISÉE
-  TERRAIN VISÉ